ARAS Association des Riverains de l'Aéroport de Sion

Case postale 43
1951 Sion

www.aras.ch

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 5 décembre 2013

Lieu	: Restaurant de l'aéroport
Heure	: 19h30
Présidence	: Jean-Paul Schroeter
Présent-e-s	: voir liste annexée
Excusé-e-s	: voir liste annexée

Ordre du Jour

1. Ouverture de l'AG
2. Adoption du procès-verbal de l'AG 2012 (à consulter sur le site ARAS)
3. Rapport du président
4. Rapport du groupe aéroport civil
5. Rapport du groupe aéroport militaire
6. Rapport du groupe CFF
7. Comptes au 31.12.2012 et rapport du vérificateur des comptes
8. Stratégie et actions 2014
9. Divers et discussion

1. Ouverture de l'AG

Le président ouvre la séance et remercie les membres présents. Il salue la présence de Monsieur Cyrille Fauchère, délégué de la municipalité de Sion et excuse les membres absents dont la liste est mise en annexe du PV.

2. Adoption du procès-verbal de l'AG 2012 (à consulter sur le site ARAS)

L'Assemblée a pris connaissance du PV de l'AG 2012 sur le site internet de l'ARAS et l'accepte.

3. Rapport du président

Le président fait précéder son rapport par un rappel des statuts de l'ARAS.

« Le 13 mai 2013, à l'occasion d'une conférence de presse à la caserne de Mägenwil, M. Ueli Maurer, chef du DDPS, avait annoncé les conséquences économiques du DEVA (développement de l'armée) : réduction d'environ 1/3 du parc immobilier avec la renonciation à des sites et des bases aériennes.

26 novembre 2013 - 08h30 : A l'occasion de sa conférence de presse et la présentation du rapport « Développement de l'armée et ses conséquences », Ueli Maurer annonce la fermeture de plusieurs sites dont la Base aérienne de Sion en 2020, début de son application en 2017. Les raisons en sont économiques: 3,7 mias dans l'engagement, 1,1 mias dans l'instruction et 3,9 mias dans la logistique pour un total de 8,9 mias soit 36% des 24 mias de ces frais d'infrastructures.

Cette décision a fait l'effet d'une bombe en Valais dont le gouvernement est resté complètement inactif car il s'attendait à voir la Base aérienne de Sion passer au statut d'aérodrome de dégagement.

Pourtant à y voir de plus près, nous devions nous attendre à une telle décision.
La publication du rapport de l'EPFL était plein de renseignements en termes financiers sur les engagements des militaires. La ou plutôt les prises de position qui en ont découlé, se sont faites tardivement mais étaient surtout différentes entre le Canton et la Municipalité.

Le Canton qui était le partenaire de négociation avec le DDPS aurait dû prendre le leadership dans la gestion de ce dossier et convoquer tous les acteurs pour établir une stratégie avec cahier de charges – timing – répartition des responsabilités. Il ne l'a pas fait. Pendant ce temps, les analystes du DDPS faisaient leur travail d'épluchage de comptes et d'évaluation de tous les sites et bases aériennes suisses.

Mais qu'a fait l'Aras ?

Votre Comité dans ce dossier a multiplié les courriers auprès du DDPS mais sans succès (aucun accusé de réception) et du Canton (réponse: attente de la publication du plan de stationnement à fin 2013), sollicité des séances avec M. le Commandant Jacquod de la Base aérienne de Sion pour y formuler des solutions à la problématique des nuisances sonores et d'éventuelles activités futures liées avec la suppression des jets à réaction militaires..

Ce fut peine perdue puisque la décision qui a été prise par Ueli Maurer et qui peut être contestée jusqu'à fin janvier 2014, est pour nous immuable et bien fondée, malgré les rondades et les envolées de notre chef de la Sécurité valaisanne, M. Oskar Freysinger.

Le Canton et la Municipalité de Sion devront rester vigilants car deux épées de Damoclès sont suspendues au-dessus de nos têtes en cas de retournement de position : la surveillance aérienne 24h sur 24h votée par le Parlement en juin 2011 et le probable achat des 22 Gripen, à moins que le peuple décide d'en refuser son financement .

Nous devrons donc composer à l'avenir sans les militaires et c'est à notre avis la grande chance du Valais économique et de son tourisme, même si les jets à réaction continueront à tourner dans le ciel valaisan.

Mais comment lancer politiquement ce dossier qui ne prendra son vol qu'une fois le calme revenu entre les différents partis qui se lancent la pierre et ne cessent de rejeter les responsabilités.

Les coûts de fonctionnement et d'investissements annoncés dans la presse sont exagérés : la partie civile de l'aéroport dépensent Frs 4,6 Mios par an répartis entre la Municipalité et le Canton selon le rapport EPFL. Toujours selon le rapport EPFL les militaires dépensent Frs 1,7 Mios pour les frais d'entretien au sol. Nous doutons que ces frais soient aussi conséquents pour l'aviation civile. Les investissements annoncés par les militaires sont à hauteur de Frs 38 Mios sur 4 ans ; mais seuls Frs 18 Mios concernent l'aviation civile. Ce qui revient à dire que le budget de fonctionnement de cet aéroport civil serait de Frs 4,6 Mios + 1 Mios = Frs 5,6 Mios par an avec des investissements annuels de Frs 4,5 Mios et cela seulement si la piste devait être refaite.

Le temps de décider de son sort est malgré tout compté. L'opportunité existe et il faut la saisir. Une société d'économie mixte comprenant la Municipalité en tant propriétaire des biens- fonds et investisseur majoritaire, le Canton qui doit soutenir la Municipalité en intégrant l'aéroport dans sa stratégie transport, les communes environnantes, les sociétés d'aviation installées autour de l'aéroport, les grandes stations touristiques ainsi que des investisseurs privés, doit être absolument créée. L'aéroport de Sion, classé comme le plus spectaculaire aéroport au monde en termes de paysage, doit devenir cette plaque tournante en termes de tourisme (vols commerciaux, avions charters et privés) et de maintenance pour l'aviation civile (Genève ne pouvant plus assumer ces tâches).

Pour ce faire, nous continuerons à agir au Grand Conseil sur les quelques représentants politiques avec lesquels nous avons contact, pour lancer le débat autour de la solution proposée ci-dessus et de soutenir la politique de développement mis en place par notre Président de Ville, M. Marcel Maurer et son Conseil Municipal

J'en ai terminé avec mon rapport présidentiel et vous remercie pour votre attention. »

4. Rapport du groupe aéroport civil

« Séances avec les représentants de l'aéroport civil et militaire : points traités en 2013

1. Développement de la zone NORD-EST

Châteauneuf

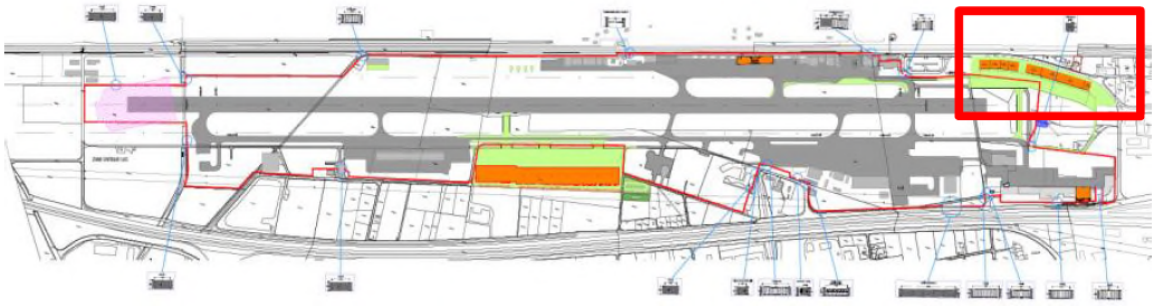

- Remarques de l'Aras prisent en compte
- Accord de l'OFAC
- Dans l'attente d'investisseurs

2. Concept carburants

3. Nouveau tarmac (OUEST de la zone des citernes)

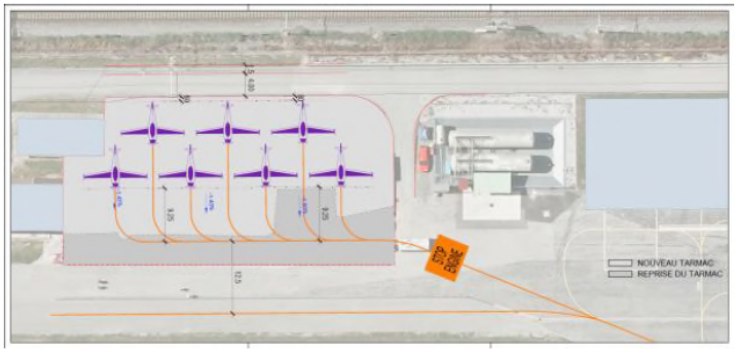

- L'Aéro-club Valais serait intéressé d'implanter un bâtiment pour le vol à moteur et un pour le vol à voile
- Projet en en attente

5. Développement de la zone SUD-OUEST (projet Hangar Grely SA)

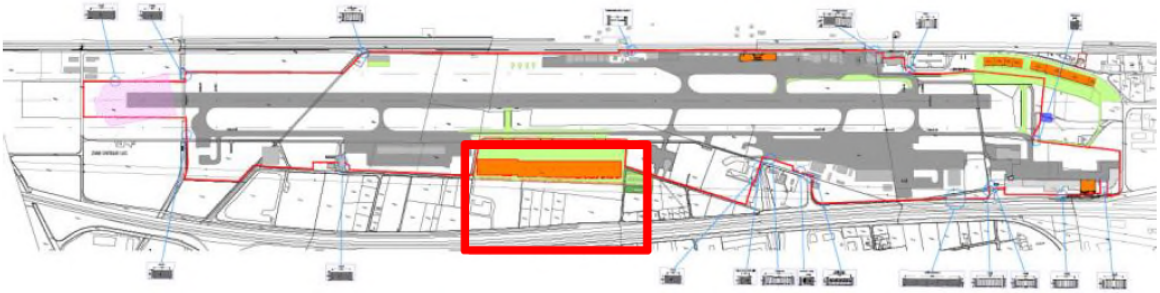

- Remarques de l'Aras prisent en compte
- Construction terminée et mise en exploitation, finitions en cours
- Surfaces en grande partie achetées ou louées
- Nuisance de l'éclairage signalée, mesures en cours

5. Infrastructures tarmacs et voies de roulage (zone NORD)

6. Développement de la zone NORD-OUEST (AERO-CLUB VALAIS)

- Souhait de l'aéroport de Sion de regrouper toutes les activités de l'Aéro-Club Valais dans cette zone
- Etude de décalage de 50 m de la piste en gazon en direction de l'Ouest
- Pas d'objection de l'Aras

6. Nouveau bâtiment AIR-GLACIERS SA

- Travaux commencés le 27 août 2012
- Constructions béton et métalliques terminées
- Arrêt des travaux en cours

7. Nouveau bâtiment HELICOPTERE SERVICE

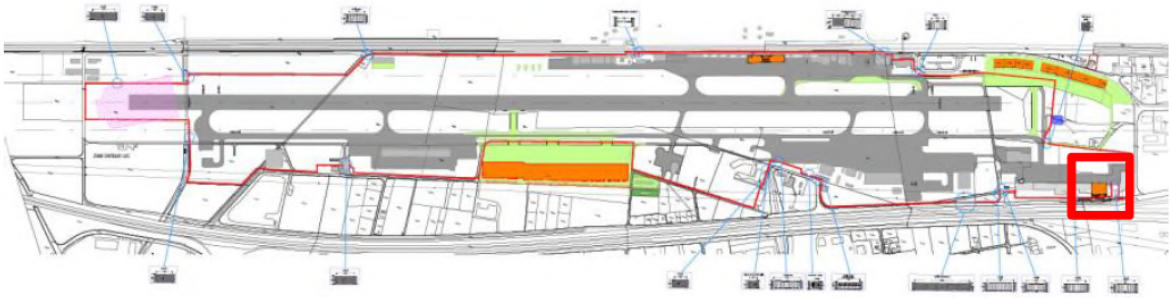

- Autorisation de l'OFAC le 13 mars 2012

8. Paroi anti-bruit NORD -> zone nouveau bâtiment AIR-GLACIERS

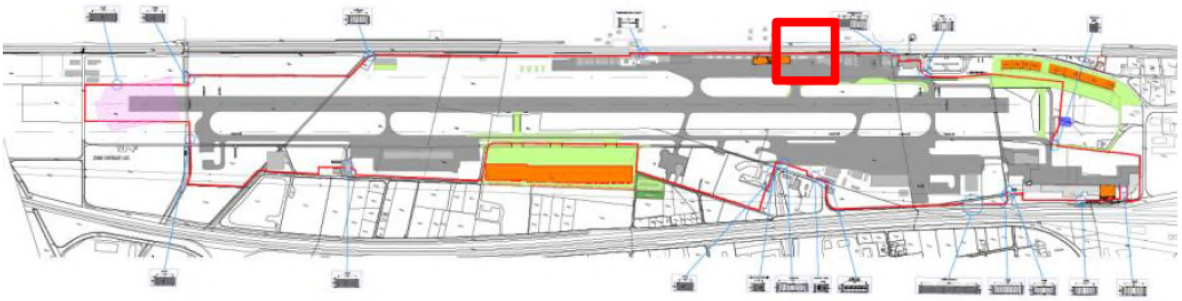

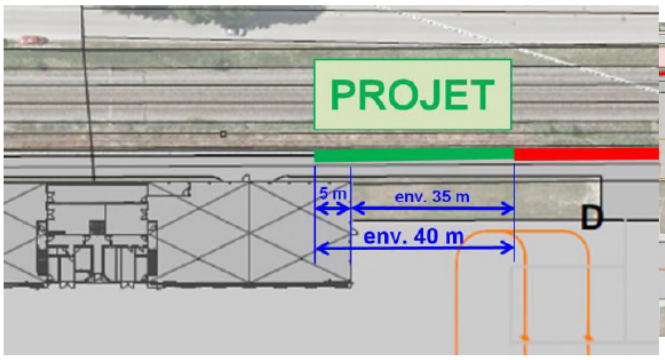

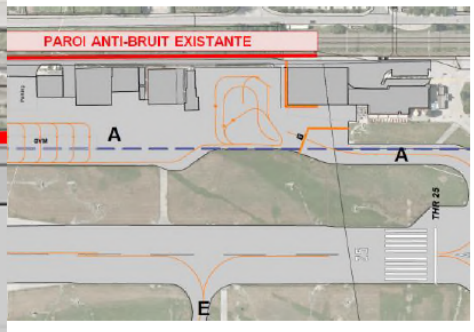

9. Paroi anti-bruit NORD -> zone départ sulfatage AIR-GLACIERS

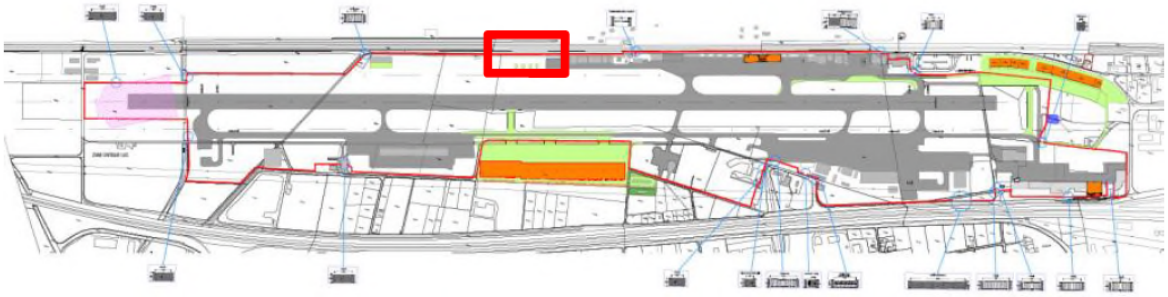

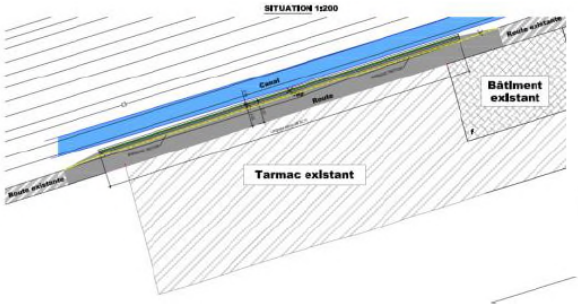

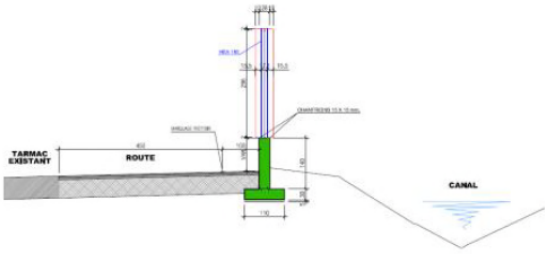

Séance avec le SPE et le bureau Délarze

11. Piste en herbe (mise en conformité)
12. Abri-vélos et moloks
13. Balisage approche 25

14. Approche CHIPS-Bietschhorn

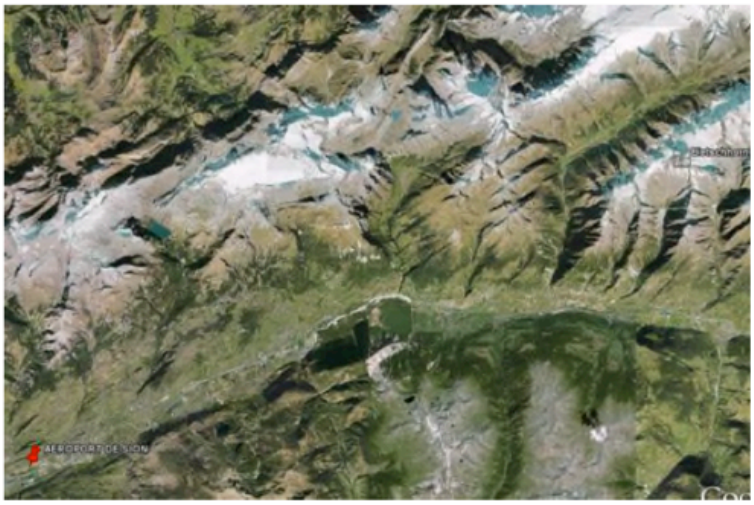

- Conclusion du projet en juin 2013
- Approbation prévue à la fin 2013
- Date de mise en exploitation du système de guidage : vers 2015

15. Papi »

C'est aux utilisateurs à payer pour les infrastructures. C'est pourquoi l'ARAS a demandé à augmenter les taxes sur le bruit pour se rapprocher de celles d'un aéroport comparable comme Samedan.

10. Rapport du groupe aéroport militaire

« Les activités de l'année 2013 se sont élevées à 17 semaines de vols de jets à réaction auxquelles il faut ajouter quelque 18 semaines de vols d'entraînements individuels durant lesquelles il est vrai, les mouvements sont moins nombreux. Les périodes furent aussi mieux découpées en comparaison avec 2012 durant laquelle il y avait eu une période lancinante de 10 semaines de Tiger de la mi- septembre à fin novembre.

Le nombre de semaines FA/18 qui était passé de 7 à 5 semaines en 2012 est revenu pour 2013, à la situation 2011 avec 7 semaines de FA/18. Le nombre de mouvements 2013 ne nous est pas encore connu mais en 2012 ils furent de 3850.

Les relations avec la Base aérienne de Sion furent excellentes. Le commandant de la Base M. Antoine Jacquod nous a lors de chaque séance écouté, a répondu dans la mesure de ses moyens aux questions posées et a assurément relayé nos demandes en haut lieu ; les thèmes abordés furent :

- Liste des nuisances occasionnées : murs du sons – exercices bruyants dans les alpes bernoises – explosions sur la Base aérienne – cellule de freinage
- Le décollage des jets à réaction à 14.00 au lieu de 13.30
- La suppression de la post- combustion au décollage.
- Liste des compétences militaires à conserver et à développer sur la Base aérienne de Sion.

Par contre, du côté de l'Etat Major des Forces aériennes et du Chef du DDPS, les réponses furent inexistantes. Même pas un accusé de réception à nos différents courriers demandant la relance du groupe de travail de manière à préparer une stratégie qui aurait pu être élaborée à partir des conclusions du rapport EPFL.

Tandis que les responsables cantonaux de la Sécurité laissaient négligemment de côté le dossier aéroport, les experts financiers du DDPS effectuaient les analyses détaillées de rentabilité de toutes les sites et bases aériennes de Suisse selon le mandat qu'avait reçu le DDPS de diminuer son parc immobilier de Frs 24 Mias de 1/3 soit de Frs 8 Mias environ. L'annonce de la fermeture de la Base pour 2020 fit l'effet d'une bombe en Valais alors que les menaces d'un retrait planaient déjà l'an dernier.

La situation actuelle est devenue inconfortable pour les autorités cantonales et pour les raisons suivantes :

1. La Ville de Sion maintient sa position pour une activité militaire douce correspondant à son développement.
2. La relance du groupe de travail « aéroport militaire » est évoqué mais rien n'est encore fait. On se regarde, on se griffe mais rien ne démarre.
3. Quelque 130 places de travail sont en jeu.
4. Le DDPS a promis l'ouverture de l'Ecole de police militaire à Sion en contre- partie – 40 places.

Le retour à la situation 2001 préconisée par le Canton ne correspond pas du tout aux objectifs de rentabilité fixés par le DDPS pas plus que la solution « sans jets à réaction » proposée par la Municipalité. Elle nécessiterait de plus l'établissement d'un nouveau cadastre bruit ce qui prendrait à nouveau quelques années.

Ne négligeons pas non plus les communes sur les territoires desquelles des sites ont été fermés et qui vont aussi se battre jusqu'au 31 janvier 2014 : Moudon, par exemple, où la caserne se verrait transformée en Centre de requérants d'asile (environ 500 pour une ville de 5'000 habitants), qui n'a pas été consultée et qui n'est du tout d'accord avec cette nouvelle situation. Elle pourrait obtenir l'Ecole de police militaire si la Base aérienne était maintenue à Sion; nous pourrions aussi accueillir ces 500 requérants. Soyons donc bien prudents avant de proposer quoi que soit !!! M. Ueli Maurer a prouvé plus d'une fois qu'il avait plus d'un tour dans son sac !!!
D'autre part, n'oublions pas non plus les deux points très importants que je vous ai cités dans mon rapport présidentiel :

- L'achat des 22 nouveaux Gripen validé par le Parlement et auquel il ne manque plus que l'autorisation de financement qui sera validé ou non par le Peuple en mai 2014.
- La surveillance aérienne 24h sur 24H (actuellement pendant les «heures de bureau »), qui avait été validé par le Parlement en 2010 et dont le coût serait de Frs 15 Mios par année, pourrait entrer en vigueur en 2015.

Face à tous ces paramètres, la tâche est immense. Ce n'est pas en 2 mois que l'on va rattraper le temps perdu, se faire des réflexions, trouver des solutions boiteuses pour finalement poser des emplâtres sur une jambe de bois.

J'aimerais terminer mon rapport sur la partie militaire en vous signalant que la Base aérienne de Sion sera en 2014, le centre névralgique de surveillance aérienne renforcée du World Economic Forum qui se déroulera à Davos du lundi 20 janvier au dimanche 26 janvier, avec la présence sur le tarmac sédunois de 8 FA/18 et de 8 Tiger F5 qui opéreront toute la journée, le weekend et de nuit, selon les exigences.
Cette défense se fera dans le cadre d'un CR qui débutera déjà le lundi 10 janvier.

Ceci se déroulera aussi juste avant la décision finale qui sera prise par le Canton : contester ou pas, la décision de Berne au sujet de la fermeture de la Base de Sion. Cela permettra aussi à toute la population du Valais Central de se rendre compte à quoi nous pourrions être confrontés si la Base était maintenue et que la surveillance aérienne se faisait 24H sur 24H avec des FA/18 et peut-être des Gripen qui remplaceront les vieillissants Tiger.

A bon entendeur !!!! »

L'ARAS a reçu une lettre de Schellenberg avec le planning des bases aériennes. Voir le planning 2014.

11. Rapport du groupe CFF

C'est le status quo. Il y a un mur anti-bruit le long de Châteauneuf, à l'école d'agriculture, à Uvrier mais rien entre deux. C'est un problème de zone. Suggestion de Cyrille Fauchère : écrire à la municipalité.

12. Comptes au 31.12.2012 et rapport du vérificateur des comptes

Voir fichier annexé.

Les comptes sont approuvés par acclamation.

13. Stratégie et actions 2014

« AVIATION CIVILE : HANGARAGE ET MAINTENANCE – VOLS DE LIGNE

- aménagement GPU électrique
- surélévation et prolongement du mur anti- bruit NORD;
- validation du règlement de l'aéroport par l'OFAC ;
- règlement hélicoptères de sulfatage ;
- modification du règlement concernant la voltige ;
- surveillance et opposition si nécessaire au développement hélicoptères côté NORD ;
- construction et aménagement zone NORD/EST des Champs Neufs ;
- construction et aménagement hangars GRELY et HELI ALPS au SUD.

AVIATION MILITAIRE : DIMINUTION DRASTIQUE DES NUISANCES

- court terme 1à 2 ans : retour à la situation 2001 selon demande effectuée par le Canton;
- moyen terme 2 ans supplémentaires : suppression de jets à réaction selon demande de la Municipalité ;
- relance du groupe de travail « aéroport militaire » ;
- obtention du plan de stationnement ;
- décollage à 14.00 au lieu de 13.30 ;
- suppression de la post- combustion au décollage.

GLOBAL:

- cantonalisation de l'Aéroport de Sion et son développement « civil » ;
- mise en place d'une société d'économie mixte selon modèle aéroport de Genève ;
- concept global anti- bruit impliquant tous les acteurs générant des nuisances sonores et polluantes – rail, route et aviation avec le COPIL du Canton ;
- suivi du projet AGGLOSION ;
- actions politiques concertées tout parti confondu sur les plans municipal, cantonal et fédéral. »

14. Divers et discussion

- Le référendum contre l'achat des Gripen a atteint 80'000 signatures. Or l'achat est décidé, il n'y a rien à faire. Par contre, on peut décider sur la manière de payer !
- L'ARAS cherche un ou une secrétaire, sa secrétaire actuelle ayant démissionné.

Cathy Berthouzoz, 30 décembre 2013